

Claisse & associés, premier cabinet d'avocats à inscrire sa raison d'être dans ses statuts

LE MONDE DU DROIT | 6 OCTOBRE 2020

VIE DES CABINETS



20 ans après sa création, Claisse & Associés vient d'inscrire dans ses statuts sa raison d'être, au sens de l'article 1835 du Code civil. Claisse & Associés ambitionne d'être « une entreprise d'intelligences juridiques, innovante, humaine et citoyenne qui répond aux évolutions rapides des besoins de ses clients en se préoccupant de l'impact sociétal et environnemental de son développement »

Claisse & Associés entend en effet se développer en tenant en compte des conséquences de ses activités et de ses actes sur la société. Sa raison d'être doit insuffler une dynamique de progrès pour ses collaborateurs, ses clients, fournisseurs, partenaires et au-delà, pour la société qui l'entoure en réconciliant performance économique et performance environnementale. Elle constitue un élément clé de sa stratégie d'entreprise. A cet égard, une directrice RSE et croissance durable vient d'être recrutée pour incarner cette raison d'être et des indicateurs vont être mis en place pour enrichir le contenu de la performance professionnelle et dépasser la seule performance financière et budgétaire.

La stratégie du cabinet repose sur quatre axes :

1. **L'égalité** au sens large, réalité dans l'entreprise : l'entreprise est indifférente aux différences (sexe, origine géographique ou sociale, statut dans l'entreprise). Le management et le développement de carrière de ses salariés et avocats ne se fonde pas sur ces différences mais sur la compétence, le mérite, la performance et la création d'opportunités.

2. **La diversité**, au cœur de l'engagement société : peu importe d'où viennent les collaborateurs de Claisse & Associés, socialement ou géographiquement. Seules comptent la compétence et l'envie de travailler ensemble. Dans cet esprit, l'absorption de la filiale de Seine-Saint-Denis (Saint-Ouen) a permis de développer une structure inter-barreau dans un territoire d'avenir dynamique, véritable cœur battant du Grand Paris. Les partenariats noués avec les facultés de droit des universités Paris VIII et Paris XIII pour recruter stagiaires et avocats permet de contribuer, à notre niveau, à la formation des meilleurs étudiants du territoire.
3. **Le développement durable**, une démarche effective dans les décisions de l'entreprise : achat de mobilier d'occasion ou issu du recyclage, choix d'un café solidaire pour les machines à café de nos locaux (Café Joyeux) torréfié et conditionné en France par des personnes en situation de handicap, politique de recyclage menée en collaboration avec les Joyeux Recycleurs, réduction de l'empreinte carbone en privilégiant depuis toujours le travail mobilité et le télétravail, mise en place d'un moteur de recherche plus écologique (ECOSIA) : les comportements écoresponsables sont encouragés au quotidien.
4. **La solidarité**, un soutien pour les partenaires de la galaxie de Claisse & Associés à travers : un don d'ordinateurs à l'aide sociale à l'enfance de Seine-Saint-Denis (avril 2020), un partenariat avec la société Aigle pour fournir des sabots aux aides-soignants d'ADEF Résidences (mai 2020), le mécénat financier dans le fonds de dotation de la recherche dans le développement d'établissements médicaux-sociaux (FORDEM), le mécénat de compétences par la participation de Me Yves Claisse au colloque annuel du comité d'éthique d'ADEF Résidences, etc.